

LE BLANC

Des dommages-intérêts pour un accouchement aux urgences

Un recours étudié par le tribunal est porté par une mère ayant accouché aux urgences du Blanc en novembre 2019. Son avocat, Daniel Guiet raconte : *"L'enfant est née presque à terme grâce au professionnalisme de la sage-femme qui heureusement était présente et grâce au personnel des urgences et du bloc opératoire. Le SAMU de Châteauroux avait été appelé pour un transfert à l'hôpital de Poitiers, mais compte tenu de l'urgence, finalement l'accouchement a eu lieu sur place"*. Ce jour-là, il n'y a pas eu de complications, mais ça aurait pu ne pas être le cas. *"Dès lors que l'on accouche hors du maternité, il y a des risques supplémentaires,"* estime Me Guiet. La maman réclame un euro de dommages et intérêts. *"Il s'agit d'une procédure symbolique destinée à montrer la nécessité de pouvoir accoucher dans de bonnes conditions"*, conclut l'avocat. Le jugement du tribunal sur ces trois dossiers est attendu fin juillet.

ST AFFRIQUE

Le Manifeste vote contre le budget de l'hôpital pour dénoncer l'austérité imposée et exiger les moyens de maintenir les services

Extraits de l'explication du vote de notre représentante :

« Sur une période de 6 ans (2014-2019)

Les « recettes » - produits d'exploitation, diminuent de 4,06 %

Ce chiffre est inscrit dans les budgets décidés dans le cadre de l'ONDAM voté à l'assemblée nationale depuis de nombreuses années. L'objectif des divers gouvernements étant de réduire les « coûts de la santé » en réduisant les moyens des hôpitaux publics.

Les « dépenses » - charges d'exploitation, augmentent de 6,45 % (moyenne de 1,30 %/an) Il faut inscrire ces chiffres dans le cadre de l'inflation générale.

Dans un contexte sociologique de secteur plus pauvre que la moyenne nationale, le déficit d'exploitation s'inscrit dans le cadre des orientations nationales que mon comité dénonce.

Ces choix font peser une pression constante sur le personnel, les capacités d'investissement pourtant nécessaires pour assurer le droit à la santé des habitant-e-s.

Cette situation est d'autant plus anormale que l'hôpital, et en premier lieu son personnel, font un gros effort pour augmenter l'activité.

Je relève une augmentation de l'activité de 12,72 %, de la chirurgie ambulatoire de 26,29 % et une augmentation des admissions de 1,49 %. Ceci dans un contexte de stabilité de la population.

(...)



**Le MANIFESTE
des hôpitaux et
maternités
de proximité
pour l'accès aux soins
dans le sud-Aveyron**

lemanifeste@orange.fr

en bref

**Informations sur les luttes
dans la santé**

Juillet 2021

Le mot de la coordination nationale

Tout est bon pour diviser les soignants, les opposer à la population, diviser la population aussi d'ailleurs!

Le gouvernement a trouvé un nouveau gadget: l'obligation vaccinale pour les soignants!

Après les applaudissements, leur mise en cause dans la poursuite de l'épidémie.

Et un débat inutile permettant de masquer l'absence de réponse aux revendications des personnels, la poursuite de la destruction de l'hôpital public, le refus de la France de répondre à la demande de nombreux pays lors de la dernière réunion de l'OMC: la suppression des brevets, au moins temporairement, pour les vaccins anti COVID.

Dans le plaidoyer pour la vaccination, la voix d'Irène Frachon est plus intéressante: dans une tribune parue dans Le Parisien du 6 juillet, ce médecin connu pour sa lutte sans merci contre le laboratoire Servier à propos du Médiateur défend vigoureusement la vaccination comme la seule manière d'éviter une quatrième vague avec son cortège de décès, de COVID longs, de nouveaux confinements ...

Comme à l'accoutumé, le gouvernement communique, alors qu'on lui demande de l'efficacité: pas une loi à l'automne puis l'attente de décrets d'application, mais des facilités pour que les soignants pas encore vaccinés puissent le faire facilement tout de suite, sur leur lieu de travail par exemple. Ah, c'est vrai, la médecine du travail est malade aussi!

Michèle Leflon

(présidente de la coordination des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité)

<http://coordination-defense-sante.org/>



LaCoordination des comités de défenses des hôpitaux et maternités de proximité
et **Le Manifeste de Défense des Hôpitaux et Maternités de proximité en Sud Aveyron,**
vous invitent à signer la pétition



contre la mise en place du « forfait patient urgences de 18 euros »

La loi de finances de la Sécurité sociale 2021 prévoit que toutes les personnes qui devront se rendre en consultation au service des Urgences devront payer une somme forfaitaire de 18 euros si elles ne sont pas ensuite hospitalisées dans l'établissement. Il s'agit du « forfait patient urgences ».

L'application de cette mesure attendue dans les prochains mois, porte atteinte à un droit fondamental : celui d'être soigné. Par cette contrainte financière, le gouvernement entend limiter l'engorgement des Urgences et orienter la population vers la médecine de ville.

Le reste à charge pour une consultation aux Urgences, appelé ticket modérateur, est de 10 € environ. Il passera à 18 € avec ce nouveau forfait.

Cette mesure vient ériger un mur d'argent entre les personnes bien couvertes par une mutuelle santé (dont les cotisations vont encore augmenter) et celles et ceux qui en sont privés.

De nombreux usagers aujourd'hui exonérés du ticket modérateur se verront désormais appliquer un montant minoré de ce « forfait patient urgences » : les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire, les malades atteints d'une affection longue durée, les femmes enceintes, les personnes titulaires d'une pension d'invalidité.

Nous ne sommes pas responsables du manque de médecins, et de l'obligation à nous rendre aux Urgences, quelquefois au prix de longs trajets.

Malgré les promesses du gouvernement, ce sont encore 800 millions d'économies qui seront faites cette année sur le dos des hôpitaux. Les fermetures de lits et de services se poursuivent dans notre hôpital comme partout en France. Le personnel craque.

Comment faire lorsque nous n'avons plus de médecin à proximité du village, et même en ville durant les weekends et le soir ?

Quand les médecins de ville, surchargés ne prennent plus de patient-e-s ?

Quand il faut patienter plusieurs semaines avant d'obtenir un rendez-vous ?

Quand le cabinet médical libéral vous indique l'hôpital si on a besoin d'une urgence ?

Si vous souffrez d'une entorse ou d'une profonde coupure, ce n'est pas un médecin généraliste qui vous posera un bandage ou qui vous fera une suture !

On ne peut plus laisser s'installer les déserts médicaux dans nos communes, et accepter que l'hôpital ne dispense plus les soins urgents à celles et ceux qui en sont privés.

**Le forfait patient urgence, c'est non !
Donnons les moyens publics à l'hôpital public !**

**Signez et faites signer la pétition,
rejoignez Le Manifeste de Défense des Hôpitaux et Maternités de
proximité en Sud Aveyron,**

Contact : « lemanifeste@orange.fr » / Le Manifeste : Mairie de St
Affrique 12400